portiv S E



Commission sportive du Lundi 6 mai 2024 de 19h00 à 20h35.

Membres présents : BRUN Arnaud (CSR), BULKA Christophe (CD 16), CAMPART Claude (CD 47), CARRE Fabrice (CD 86), CHAVANT Cyril (CD 24), GANDREUIL Benoit (CRA), GELLIBERT Luce (Féminines), HAN COILIN Bruno (CD 33), LABARBE Vincent (CD 40), MARCHAND Daniel (CSR), SCHAEFFER Romain (CD 64), TESSEYRE Julien (CD 19), WEISS Denis (CD 17).

Membres Absents Excusés: DELORME Bertrand (CD 23), LORIOU Vincent (CD 79).

Membre Absent: BEAUFORT Jean-Louis (CD 87).

Objet de la réunion

Championnat par équipes : traitement de la Journée 7 Phase 2 (officiellement Journée 19 dans SPIDv2)

Rappels / Observations

La ligue a mis en place des « fiches mémo » destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

<u>Rappel</u>: un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée. La ligue remercie les clubs et les joueurs pour leur engagement.

<u>Rappel</u>: toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer **les 2 équipes** perdantes.

Informations

Les poules de la phase 1 du championnat par équipes régional saison 2024-2025 seront effectuées le samedi 31 août à Talence.

Attribution des montants des départements à la fin de chaque phase

Suite à des questionnements de certains comités et de certains clubs, la CSR a proposé au conseil de ligue, qui l'a accepté, que dans le cas où un comité ne souhaite pas bénéficier de toutes les montées qui lui ont été attribuées, les montées "libres" soient attribuées à un autre département, suivant la règle mise en place, actuellement, pour l'attribution du nombre de montées par comité.

Si une équipe montante d'un département se retire avant le début du championnat, alors que les poules sont constituées, cette place revient alors au département concerné. Si ce comité ne propose aucune équipe en remplacement, la place est récupérée par la ligue. Cette proposition sera appliquée dès la 1ère phase 2024/2025.







Journée 7 Phase 2 (officiellement Journée 19 dans SPIDv2) 4 et 5 mai 2024

portive

ISSION

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courrier doit être adressé, par mail, directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Retard pour remonter les résultats dans SPIDv2 :

R2-3 - Pau TT 1 contre TT Passageois 4.

Rencontres avec juge-arbitre désigné mais non présent :

R1-1 - Ent La Mi Co/St Viance 1 contre st Benoit 1.

R1-3 - La Mothe st Heray 1 contre Atlantique TT 17-2.

Rencontres sans juge-arbitre inscrit sur la feuille :

R2-5 - ASTT Terrasson 3 contre Gond Pontouvre 1.

R2-7 - ASTT Terrasson 2 contre Section Paloise 2.

R3-14 - AS Villenave 7 contre SAG Cestas 3.

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

PN-1 - CAM Bordeaux 3 contre JA Dax 1

JA Dax 1 : équipe incomplète (3 joueurs seulement notés sur la feuille de rencontre).

Défaite "0-14" points partie et "0-3" points rencontre.

Pénalité financière de 30 € pour équipe incomplète appliquée.

R2-5 - Haute Corrèze TT 1 contre AS Libourne 1

AS Libourne 1 : équipe incomplète (3 joueurs seulement notés sur la feuille de rencontre).

Défaite "0-14" points partie et "0-3" points rencontre.

Pénalité financière de 30 € pour équipe incomplète appliquée.

R3-3 - US Bouscat 1 contre TT Boisseuil 1

MANDEIX Jean-Louis (871730) du TT Boisseuil blessé à l'issue de sa 1ère partie et ne disputera pas ses parties restantes.

Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement, la CSR qualifie ses parties comme suit :

- partie 2 : abandon ;

- double : forfait ;

- partie 4 : forfait.

R3-8 - Biscarrosse 1 contre Stade Montois 4

HAUSPIE Charly (405870) du Stade Montois a reçu un carton jaune pour jet de séparation après insulte d'un adversaire.

BOYTARD Eric (9213852) de Biscarrosse a reçu un carton jaune pour insulte envers un adversaire.

Réclamation déposée par le Stade Montois à 16h45 sur le score de 4-4 : contencieux entre les joueurs Eric BOYTARD (9213852) de Biscarrosse et Charly HAUSPIE (405870) du Stade Montois sur la partie 7. Début des insultes de la part d'Eric envers Charly et risposte de Charly avec jet d'une séparation.

Un courrier sera adresseé aux deux joueurs pour avertissement.





